

Politiques Jeunesses en Région : quels enjeux ?

mardi 10 novembre 2015 - Angers / Centre des Congrès

Territoires et Éducation Populaire

Dans la loi NOTRe le sport, la culture, le tourisme et l'Éducation Populaire sont des compétences partagées...

Qu'est ce que cela veut dire ?

Comment ces compétences partagées peuvent-elles être déclinées à l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité, d'une métropole, d'un département, d'une région ?

À quoi servent ces compétences ?

Comment les associations de Jeunesses et d'Éducation Populaire participent-elles aux changements sur les territoires ?

Enjeux

Comment définir le territoire : entre territoire de vie, territoire de projets et territoire administratif ?

Quelles places pour les habitant-es et les acteurs/trices du territoire, dans la vie du territoire ?

La compétence jeunesse : comment elle se partage (objets et modalités) ?

La mobilité sur les territoires de vie et de projet

Accompagnement des projets de jeunes au regard de l'évolution des jeunes, de leurs mobilités selon leurs projets de vie et la question de la pérennité de ces projets

Reconnaissance du fait associatif dans son rôle de dynamisation de la vie des territoires (vie, lien social, réponse aux besoins des familles)

Concertation et co-construction des politiques jeunesse sur l'ensemble des territoires avec les jeunes et les AJEP. Ces espaces de concertation doivent permettre aussi l'innovation, l'émergence de nouvelles idées.

Préconisations

Mettre en œuvre des politiques publiques qui accompagnent les associations sur l'appropriation de l'évaluation de leurs actions dans le champ de l'utilité sociale

Animer les territoires (Régions, départements, communautés de communes) et trouver les leviers pour compenser les inégalités territoriales

Dans le cadre de l'animation des politiques jeunesse, créer un lien entre les différents champs d'intervention (éducation non formelle, culture, collège/lycées...)